REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF
7ème COURSE DE COTE DES MYRTILLES
21 et 22 JUIN 2025

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ROYE AUTO SPORT, organise le 21 et 22 JUIN 2025 avec le concours de la Mairie de PLANCHER-BAS sous le patronage de la Ligue Bourgogne Franche-Comté
Une compétition automobile régionale dénommée : 7ème Course de Côte Régionale des MYRTILLES à la CHEVESTRAYE

Cette compétition compte pour :

- La Coupe de France de la Montagne FFSA 2025 coefficient 1.
- Le Challenge de la Ligue Régionale Bourgogne-Franche Comté 2025.
- Le Challenge de l'ASA Roye Auto Sport 2025.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Bourgogne Franche-Comté sous le numéro 21 en date du 19-02-2025 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 151 en date du 19/02/25

Visa Ligue Régionale Bourgogne Franche-Comté

VISA
LIGUE B.F.C.04
n° 21-151
du 19/02/2025

Organisateur technique

Nom : Mr CHARTON Aurélien – Président ASA ROYE AUTO SPORT - licence 0421/26216
Adresse : 12B Route sous le Mont Vannes – 70270 SAINT BARTHELEMY

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Compétitions régionales

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M.DUROC Denis	Licence n°147050
Commissaires Sportifs	M.BRESSON François	Licence n°47951
	M.CONDAMIN Claude	Licence n°122813
Directeur de Course	M.GALLAIRE Christophe	Licence n°242385
Directeur de Course Adjoint	M.NAZZASI François	Licence n°11062
Commissaires Techniques	M.QUERRY Laurent (A)	Licence n°212893
	M.DERCHE Denis (C)	Licence n°33547
	M.REVERCHON Jean-Louis (C)	Licence n°6835
Chargé de la mise en place des moyens	M.CHARTON Aurélien	Licence n°176477
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	Mme. REVERCHON Martine	Licence n°14505
Chargé des Commissaires de route	M.GUICHARD Francis	Licence n°198530
Chronométreurs	Mme. FAIVRE Sylvie	Licence n°11039
	Mme. JEDREK Sabine	Licence n°317059
Médecin	Mme BRETL Eliane	

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le 16 Juin 2025 à 24 heures.
Publication de la liste des engagés le 19 Juin 2025 à 19 heures.
Site internet: **http://asaroyeautosport.fr**
Vérifications administratives le 21 Juin 2025 de 15 heures à 18 heures 30.
Vérifications techniques le 21 Juin 2025 à 15 heures à 19 heures.
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 22 juin 2025 à 08 heures.
Briefing des commissaires le 22 Juin 2025 à 7 heures 15
Essais non chronométrés le 22 Juin 2025 de 08 heures 15 à 09 heures 30.
Essais chronométrés le 22 Juin 2025 de 09 heures 45 à 11 heures 00.
Briefing des pilotes écrit et distribué aux vérifications administratives.
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le 22 Juin 2025 à 12 heures 15.

Course

- 1ère montée le 22 Juin 2025 à partir de 11h15
- 2ème montée le 22 Juin 2025 à partir de 14h00
- 3ème montée le 22 Juin 2025 à partir de 15h30

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 15min après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé
PODIUM et Remise des prix le 22 Juin 2025 à 19 heures.
Les concurrents pourront retirer les chèques correspondants à leur prix ainsi que le Palmarès :
le 22 Juin 2025 à 19 heures, au Point restauration / Pré-grille.
Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :
Réunion 1 : le 21 Juin 2025 à 19 heures.
Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le 21 Juin 2025 de 15h00 à 18h30, lieu Point Restauration / Pré-grille
Vérifications techniques le 21 Juin 2025 de 15h00 à 19h00, lieu Parc d'assistance
Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage PIERRAT :
Adresse : 38 Grande Rue – 70270 MELISEY
Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le samedi 21 Juin 2025 à 19 h00. Sauf sur demande écrite (**cas exceptionnel motivé**) à l'appréciation de l'organisateur le dimanche 22 Juin 2025 de 6h30 à 7h00.
A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le dimanche 22 Juin 2025 à 07 heures 45.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

STEVENOT JUSTINE,
5 chemin des Lapierres,
70270 SAINT BARTHELEMY
Mail : asaras70@gmail.com

Jusqu'au 16 Juin 2025 à 24 heures.

Les droits d'engagement sont fixés à 370 €, réduits à 175 € (160 € membre ASA ; Titre de Participation 65 €) pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.
5 € par partant seront reversés à la ligue pour l'établissement du challenge commissaires en fin d'année.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement.

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à **60**, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 150 (VHC / VHRS compris)

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.
Publicité obligatoire (non rachetable) CS POLYESTER et LANFUMEY Peinture 70
Publicité optionnelle éventuellement indiqué dans l'additif.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La course de côte des Myrtilles a le parcours suivant le plan joint
La course se déroulera en Trois montées de course.
Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.
Départ : Vers stade - sur RD 97
Arrivée : Au niveau du parking avant col de la Chevestraye
Pente moyenne : 8.5%
Longueur du parcours : 1700 mètres
Modalités de retour au départ en convoi dans l'ordre de départ suivant art 7
Parc de départ : Sur RD 97 avant ligne départ
Parc d'arrivée : Col de la Chevestraye

6.2P. ROUTE DE COURSE

Accès par la RD 16 puis RD 97

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : Du carrefour RD16, à ligne de départ sur la RD 97

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés à proximité de la Pré-grille, à la sortie de PLANCHER-BAS dans les endroits prévus à cet effet : l'utilisation de la demi chaussée droite depuis l'usine KIBROS jusqu'au carrefour de la RD97 est autorisé, ils seront accessibles dès l'ouverture des contrôles. Les remorques devront être garées sur le parc prévu à cet effet

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est situé sur la RD97 à hauteur de la ligne de départ

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : Point Restauration / Pré-grille
- pendant les essais et la course au parc départ et au podium départ
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée RD97

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence se tiendra :
- Lieu des vérifications, le samedi 21 Juin 2025 de 15 heures à 19 heures
- Au départ, le dimanche 22 Juin 2025 de 6 heures 30 à 20 heures.

Téléphone permanence 06.80.41.22.52
Centre de secours le plus proche : Lieu : PLANCHER LES MINES
Téléphone n°18

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing écrit) sera distribuée aux vérifications administratives. Une conférence aux commissaires aura lieu au Point Restauration / Pré-grille, le dimanche 22 Juin 2025 à 7 heures 15 : la présence de tous les commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.
La procédure de départ : aux feux tricolores.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Les classements suivants seront établis :

- un classement général pour les voitures de Sport (série A),
- un classement général pour les voitures de Production (série B),
- un classement par groupe et par classe (séries A et B confondues)
- le classement s'effectuera sur le meilleur temps des 3 montées.

ARTICLE 10P. PRIX

Prix en espèces

	Scratch série A et B confondues	Classe	Dames
1er	230.00 €	150.00 €	100.00 €
2ème	180.00 €	80.00 €	
3ème	120.00 €	50.00 €	
4ème		30.00 €	
5ème		20.00 €	

Le 2ème prix sera attribué si 6 partants minimum dans la classe
Le 3ème prix sera attribué si 11 partants minimum dans la classe
Le 4ème prix sera attribué si 16 partants minimum dans la classe
Le 5ème prix sera attribué si 21 partants minimum dans la classe
Le 1er prix dames sera attribué si au moins 6 féminines, sinon il sera réduit de 50%
Si moins de 6 partants dans la classe, les prix seront diminués de 50%

Coupes

Les coupes seront distribuées au minimum de la façon suivante :
- Scratch: 1 coupe aux 3 premiers (séries A & B confondues)
- Groupe : 1 coupe par tranche de 3 partants
- Classe : 1 coupe par tranche de 3 partants
- Féminines : 1 bouquet aux 5 premières

Plusieurs commissaires seront récompensés.
Les prix en espèces sont cumulables.

La remise des prix se déroulera le dimanche 22 Juin 2025 à 19 Heures au Point Restauration / Pré-grille

DOSSIER DE SECURITE - Zones d'implantation

Nom de la course de Côte: 7ème Course de Côte des MYRTILLES

Kilométrage Epreuve Chronomètrée: 1.700 Km **Date : 22 JUIN 2025**
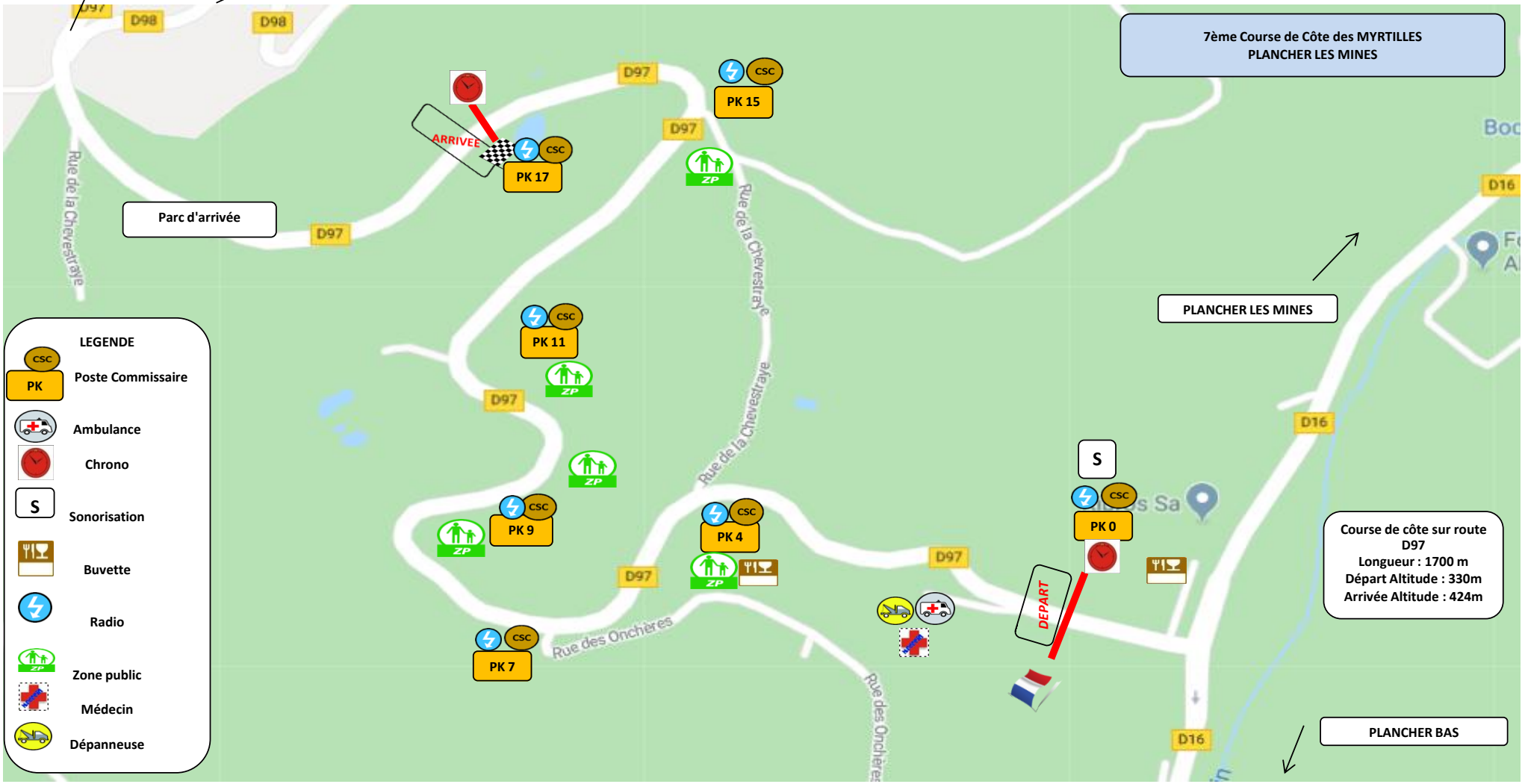
PLAN GLOBAL